

AVENANT A LA CONVENTION POUR LA MISE EN COMMUN D'EQUIPEMENT DE STOCKAGE

Entre

- La Commune d'Avelin, représentée par son Maire José ROUCOU
- La Commune de Pont-à-Marcq, représentée par son Maire Sylvain CLEMENT
- La Commune de Ennevelin, représentée par son Maire Michel DUPONT
- La Commune de Mérignies, représentée par son Maire Paul DHALLEWYN
- La Commune de Cappelle-en-Pévèle, représentée son Maire Bernard CHOCRAUX

d'une part

et

- La commune de Camphin en Pévèle, représentée par son Maire Olivier VERCRUYSSSE

D'autres part

Préambule

Une convention, signée en date du 15 septembre entre les communes d'AVELIN, de CAPPELLE en PEVELE, d'ENNEVELIN, de MERIGNIES, de PONT à MARCQ a pour objet de définir les conditions matérielles, financières et opérationnelles de la mise en commun des équipements de stockage nécessaires à l'enregistrement, au stockage et à la gestion des données issues des caméras de vidéoprotection installées.

La commune de Camphin en Pévèle a également pour projet le déploiement d'un dispositif de vidéo protection sur son territoire. A ce titre et en accord avec les différentes communes, elle souhaite s'ajouter à la liste des signataires de cette convention

Engagement

D'un commun accord, il est convenu que la commune de Camphin en Pévèle intègre la convention en approuvant l'ensemble des articles qui la composent.

Fait à Camphin en Pévèle le 21/03/2024

Commune d'Avelin	Commune de Cappelle-en-Pévèle
Signature :	Signature :
Commune de Ennevelin	Commune de Mérignies
Signature :	Signature :
Commune de Pont-à-Marcq	Commune de Camphin en Pévèle
Signature :	Signature :